



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 25 janvier 2022

Procès-Verbal N° 541

Communiqué – Télétravail

En raison des nouvelles mesures gouvernementales et de l'obligation de la poursuite minimum de 3 jours de télétravail en entreprise jusqu'au 2 février, nous vous informons ci-après de l'organisation administrative du District pour la dernière semaine de janvier:

Veuillez noter : pendant les périodes de télétravail, la permanence téléphonique ne sera pas assurée. Merci de privilégier les mails.

Semaine 4 :

lundi 24	PRESENTIEL
mardi 25	TELETRAVAIL
mercredi 26	TELETRAVAIL
jeudi 27	PRESENTIEL
vendredi 28	TELETRAVAIL

Semaine 5 :

lundi 31	PRESENTIEL
mardi 1	TELETRAVAIL
mercredi 2	TELETRAVAIL
jeudi 3	PRESENTIEL
vendredi 4	PRESENTIEL

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL U20

Amende 90 €

Du 24 Janvier 2022

ISLE D'ABEAU

U20 D1

FORFAIT GENERAL U15

Amende 68 €

Du 19 Janvier 2022

ST MARCELLIN 3

U15D3 D

FORFAIT GENERAL FOOT A8**Amende 44 €****Du 21 Janvier 2022**

MOIRANS 2 FEMA8D2 A

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE**Amende 140 €****Du 23 Janvier 2022**

MOIRANS 2 CHALL GB

FORFAIT JOURNEE**Amende 32 €****Du 22 Janvier 2022**

BOURBRE 2 FEMA8D2 B

TIGNIEU U17D3 C
VILLENEUVE U15D2 B**FMI NON RETOURNEE****Amende 75 €****Du 22 et 23 Janvier 2022**ECHIROLLES 3 U17D2 A
AGNIN D4 E**NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE****Amende 25 €****2ème Tour Challenge Festival Isère****Du 4 Décembre 2021**

ST GEOIRE EN VALDAINE 2

TRESORERIE DE DISTRICT
CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 17 JANVIER 2022**17-3 – Procédures et Sanctions :**

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Janvier 2022

519877 ST HILAIRE DE LA COTE (sous réserve d'encaissement)**533557 GRENOBLE DAUPHINE AS (sous réserve d'encaissement)****536496 ECHIROLLES SURIEUX****539477 TUNISIENS SMH (sous réserve d'encaissement)****547135 POISAT AC****564225 FUTSAL CLUB DE VOREPPE (sous réserve d'encaissement)****582776 F. C. AGNIN (sous réserve de virement)****TRESORERIE DE LIGUE****Décision de la Commission Régionale des Règlements (réunion du 18 janvier 2022)**

Conformément à l'article 47.3, les clubs ci-dessous ont un retrait de **4 (quatre) points fermes** pour non-paiement du relevé 02.

554434 F. C. DE ROCHETOIRIN
564092 GRENOBLE FUTSAL
552202 GAZELEC OMNISPORT VIENNE ST ALBAN
609367 C.OM.S. CATERPILLAR GRENOBLE
611693 GRENOBLE ENERGIE SP.

544257 VETERANS F.C. SILLANS
582053 R.C. VIRIEU FUTSAL

Dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au 01/02/2022, ils seront pénalisés d'un retrait supplémentaire de six (06) points fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

Décision de la Commission Régionale des Règlements (réunion du 18 janvier 2022)

Conformément à l'article 47.3 les clubs ci-dessous ont un retrait de **9 (neuf) points fermes** pour non-paiement du relevé 01 et relevé 02.

Les cinq points avec sursis infligés lors des réunions des 02 et 15 novembre 2021 sont transformés en points fermes s'ajoutant aux quatre points fermes prononcés ci-avant, soit un total de 9 (neuf) points fermes.

554434 F. C. DE ROCHETOIRIN
564092 GRENOBLE FUTSAL
552202 GAZELEC OMNISPORT VIENNE ST ALBAN
609367 C.OM.S. CATERPILLAR GRENOBLE
544257 VETERANS F.C. SILLANS

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr

Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr